



L'axe Rhin-Rhône, colonne vertébrale d'une région qui conserve un profil rural et industriel

La Bourgogne-Franche-Comté représente 4 % de l'économie et de la démographie nationales. Région de tradition industrielle et agricole, elle est depuis les années 2000 sur un sentier de croissance ralentie. À l'instar de l'ensemble du territoire national, population et emploi sont répartis de façon inégale dans la région, dessinant quatre grands ensembles. Sur l'axe Rhin-Rhône, de Chalon-sur-Saône à Belfort, le maillage urbain est multipolaire mais resserré, favorisant l'interdépendance des territoires et des échanges, et par là-même un fonctionnement en réseau. Sur le reste du territoire, le maillage urbain est plus relâché, avec quelques grands pôles d'emploi plus autonomes ou davantage tournés vers l'extérieur de la région : Sens, Auxerre, Nevers, Mâcon. La partie est de la région présente un profil très spécifique, du fait de l'attractivité exercée par les pôles d'emploi suisses très proches. Enfin, une grande partie de l'ouest de la région, très peu densément peuplée, est confrontée aux enjeux liés à « l'hyper-ruralité » : enclavement géographique, vieillissement de la population, faibles ressources financières, manque d'équipements et de services...

Audrey Mirault, Insee Bourgogne-Franche-Comté

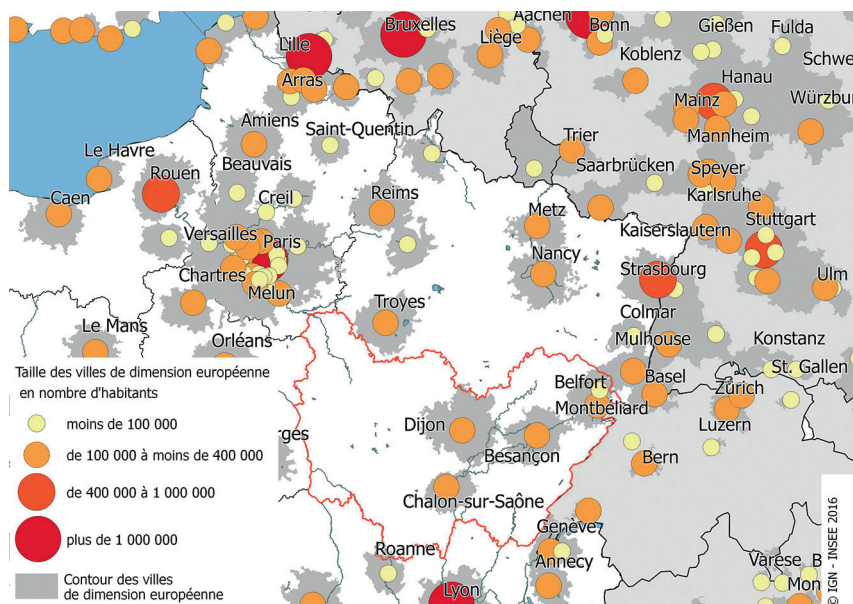
La Bourgogne-Franche-Comté couvre 9 % du territoire métropolitain, formant la 5^e région la plus vaste des 13 nouvelles entités. Deux fois moins densément peuplée que la moyenne, la région compte 2,8 millions d'habitants, soit 4,4 % de la population nationale, un poids comparable à celui des régions Centre-Val-de-Loire, Bretagne et Normandie. C'est également le poids que représentent les 1,1 million d'emplois situés dans la région à la fin 2013 (4,1 %). À l'instar du grand quart nord-est de la France, la Bourgogne-Franche-Comté est une région à la démographie peu dynamique, les régions en croissance étant situées essentiellement sur le littoral atlantique et le sud de la France. Parallèlement, la région, plus industrielle, plus agricole et moins tertiaire que la moyenne, subit davantage les effets des mutations de l'appareil productif à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Pour autant, la Bourgogne-Franche-Comté peut s'appuyer sur un potentiel d'innovation porté par les activités de recherche et développement, notamment dans les

domaines de l'automobile, des biens d'équipement, de l'agroalimentaire, des microtechniques et du nucléaire. La région se classe ainsi au 6^e rang des régions métropolitaines pour son effort de recherche.

De Chalon-sur-Saône à Belfort, un arc urbain de plus d'un million d'habitants

La région ne possède pas, à ce jour, de ville métropole mais s'appuie sur

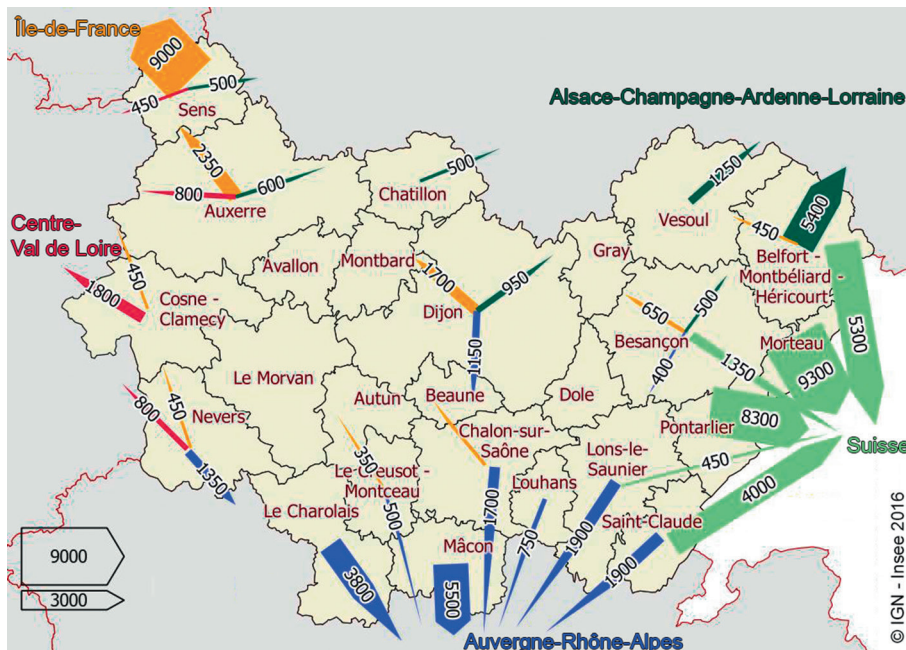
1 Un arc urbain qui s'appuie sur cinq villes de dimension européenne



Source : Eurostat, Audit européen des villes 2011-2014

2 Une région ouverte sur l'extérieur

Navettes quotidiennes sortantes d'actifs par zone d'emploi (flux > 300 actifs)



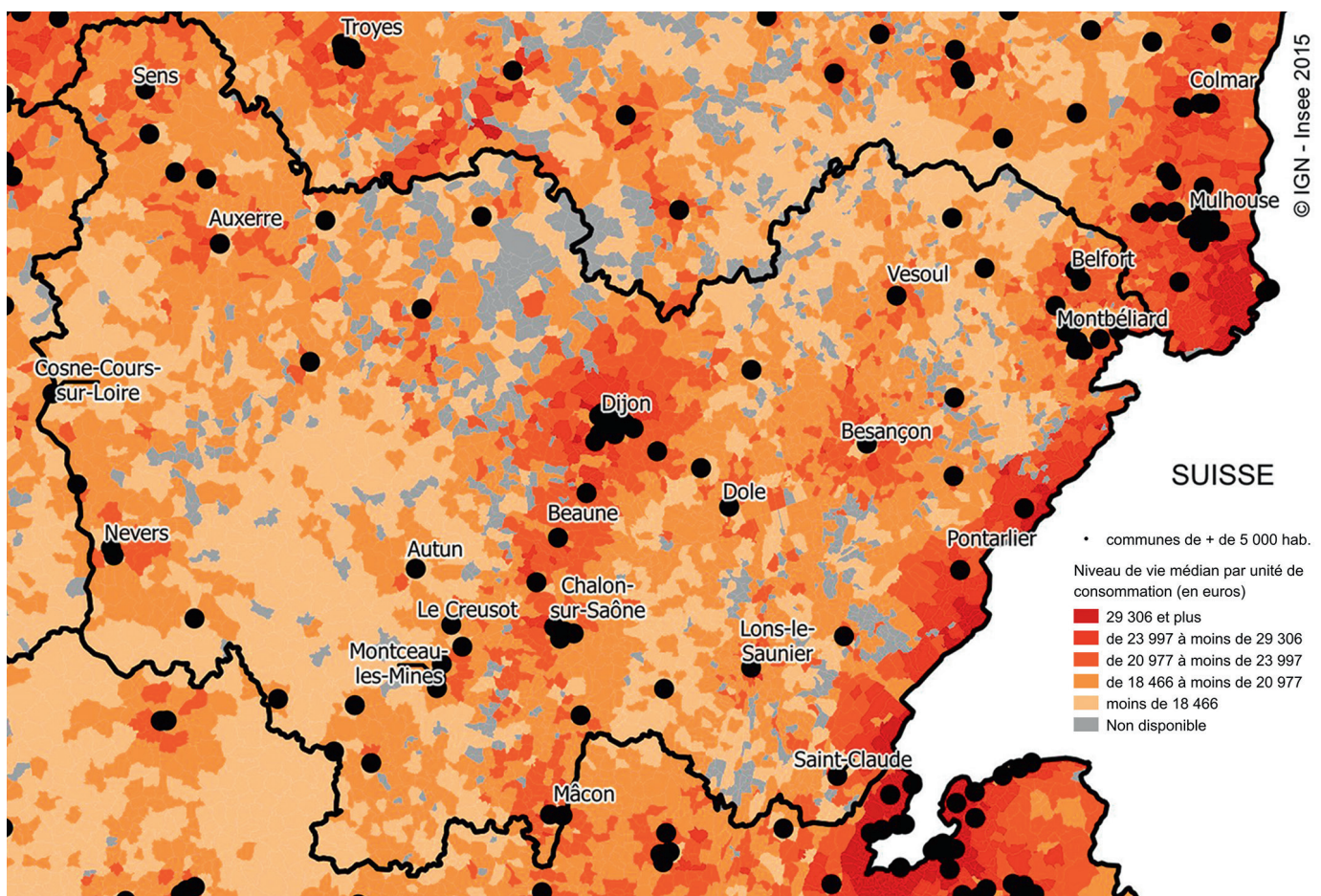
Source : Insee, Recensement de la population 2012

sept aires urbaines peu distantes les unes des autres et connectées par de grandes infrastructures de transport favorisant les échanges : Chalon-sur-Saône, Beaune, Dijon, Dole, Besançon, Montbéliard et Belfort. Ce système urbain d'1,1 million d'habitants et de 486 000 emplois se prolonge au delà des

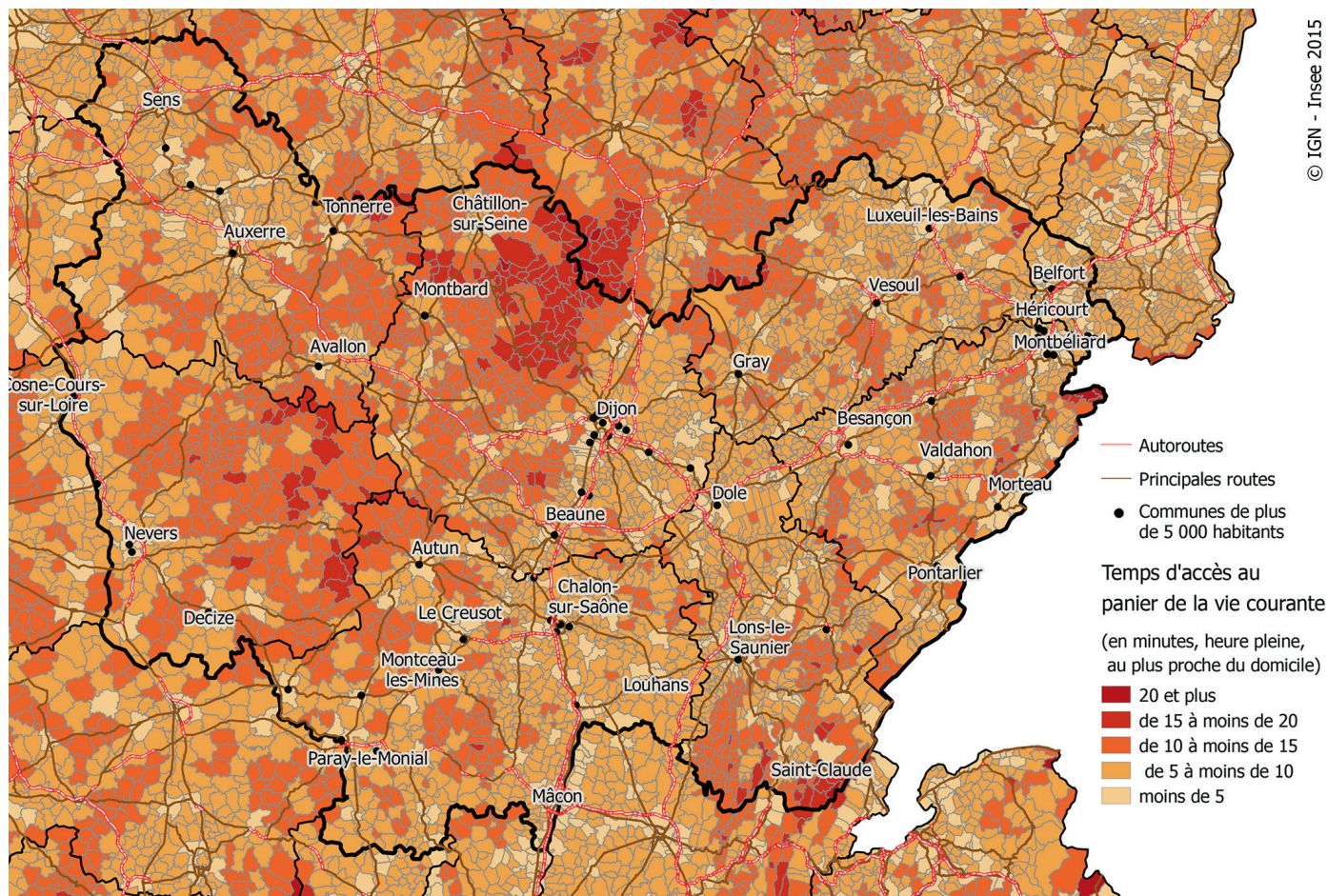
frontières vers l'espace métropolitain de Bâle-Mulhouse-Fribourg. Il comprend les cinq « villes européennes » de la région (figure 1), définies comme telles par Eurostat à partir de seuils de densité et de population fixés pour tous les pays européens de manière homogène (cf. définitions). Il concentre

également les pouvoirs économiques et institutionnels et les métiers à forte valeur intellectuelle, technique et décisionnelle comme les cadres des fonctions métropolitaines (conception et recherche, prestations intellectuelles, commerce inter entreprise, gestion, culture et loisirs). L'arc urbain formé par ces sept agglomérations se situe dans une dynamique démographique positive et résiste globalement mieux en matière économique que le reste du territoire. Sa population progresse en moyenne de + 0,3 % par an entre 2007 et 2012, un rythme trois fois supérieur au reste du territoire régional. Sur le plan économique, les aires urbaines de Dijon, Beaune, et dans une moindre mesure Besançon comptent davantage d'emplois en 2012 qu'en 2007. Dans celles de Chalon-sur-Saône, Dole et Belfort, l'emploi recule légèrement (autour de - 0,2 % en moyenne par an). L'aire urbaine de Montbéliard, quant à elle, subit des pertes importantes, fragilisée par sa forte spécialisation dans l'industrie automobile, secteur en difficulté sur la période. Sur le reste du territoire régional, l'emploi recule de 0,6 % par an en moyenne entre 2007 et 2012. Autour de cet axe fort, des actions de coopération métropolitaine sont engagées ou sont en projet : entre les agglomérations de

3 Un niveau de vie élevé autour des grandes agglomérations et le long de la frontière suisse



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Chav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012



© IGN - Insee 2015

Sources : Insee, Recensement de la population 2012 ; BPE 2013 – distancier METRIC

Besançon, Dole, Vesoul, Lons-le-Saunier et Pontarlier, ou encore à l'échelle du Pays de l'Aire urbaine entre celles de Montbéliard, Belfort et Héricourt. Celles du Creusot et de Montceau-les-Mines entretiennent historiquement des relations d'interdépendance avec l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône.

Mâcon, Nevers, Sens et Auxerre, des grands pôles excentrés peu connectés au cœur urbain

L'aire urbaine de Mâcon fonctionne davantage de manière autonome. De plus, profitant de la vitalité économique de la région lyonnaise et bien reliée par les infrastructures de transport, les liens qu'elle entretient avec la région Auvergne-Rhône-Alpes (en particulier avec Bourg-en-Bresse, Villefranche-sur-Saône ou Lyon) sont plus importants qu'avec les grands pôles économiques de Bourgogne-Franche-Comté (figure 2). Enfin, elle bénéficie d'un regain d'attractivité résidentielle sur la période récente, lié au desserrement de Lyon. Entre 2007 et 2012, la population de l'aire urbaine de Mâcon gagne 0,6 % d'habitants par an et l'emploi progresse en moyenne de 0,2 % par an. À l'ouest, l'aire urbaine de Nevers

est isolée du reste de la région par sa position excentrée et par la barrière naturelle constituée par le massif du Morvan qui la rend moins accessible depuis l'est. Elle est davantage tournée vers Moulins, Bourges et Paris, à l'extérieur de la région. Au nord ouest, l'agglomération de Sens, excentrée elle aussi, se situe dans le prolongement de l'aire d'influence de Paris avec laquelle elle entretient des liens forts, notamment au travers des déplacements quotidiens d'actifs. Chaque jour, près de 9 000 actifs rejoignent la région parisienne pour leur travail, tandis que 1 300 font le chemin inverse. La zone d'emploi de Sens bénéficie depuis plusieurs décennies d'une attractivité résidentielle liée au desserrement francilien, même si cette attractivité tend à s'essouffler. Enfin, bien que desservie par l'autoroute, et située à 150 km de Dijon, l'aire urbaine d'Auxerre est également relativement isolée du cœur urbain de la région. Ces trois aires urbaines comptent chacune entre 60 000 et 100 000 habitants et entre 25 000 et 40 000 emplois en 2012. Contrairement à celle de Mâcon, elles sont confrontées à des difficultés économiques et à une démographie atone voire déclinante ; leur poids au sein de la région recule.

À l'est de la région, un espace dynamique dans l'aire d'attraction des pôles d'emploi suisses

La Suisse, avec laquelle la Bourgogne-Franche-Comté partage 230 km de frontière, joue un rôle structurant dans la partie montagneuse située à l'est de la région, en particulier depuis la mise en place de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) au début des années 2000. Cet accord constitue la clé de voûte de la très forte attractivité résidentielle de la zone. Depuis 2002, le nombre de travailleurs frontaliers a plus que doublé et dépasse 30 000 fin 2014. Depuis 1999, la population de la « bande frontalière » a crû à un rythme annuel supérieur à 1 %, alimenté pour moitié par un excédent migratoire. Les nouveaux arrivants sont plus fréquemment ouvriers, souvent jeunes, diplômés et attirés par des perspectives d'emploi plus rémunératrices en Suisse. Les salaires perçus par les frontaliers expliquent un niveau de vie au moins aussi élevé dans cet espace que dans la zone viticole le long de l'axe Dijon-Mâcon (figure 3). Conséquence de la forte attractivité résidentielle et du fort pouvoir d'achat de ces travailleurs frontaliers, cet espace de montagne

est confronté à des problématiques davantage constatées en milieu urbain : artificialisation croissante du territoire, pression foncière, développement des inégalités sociales, engorgement des réseaux routiers...

Les espaces ruraux les plus isolés cumulent les facteurs défavorables à leur développement

En dehors des grandes aires urbaines et de la bande frontalière, une quarantaine de petites et moyennes villes complètent l'organisation spatiale du territoire. Elles assurent à la fois des fonctions de pôles d'équipements, de services de proximité et d'emploi. Si

certaines de ces villes s'inscrivent dans des trajectoires dynamiques, celles situées au cœur des vastes zones très peu densément peuplées de la région du Morvan, de l'ouest de la Côte d'Or et du nord-ouest de la Haute-Saône, sont au contraire fragilisées. En effet, plus on s'éloigne des grands pôles urbains, moins la dynamique démographique opère. À plus de 30 minutes par la route d'un grand pôle, les soldes naturels et migratoires sont négatifs dans la plupart des petites villes de la région : les décès l'emportent sur les naissances du fait du vieillissement de la population et les départs sur les arrivées de nouveaux habitants. Les temps d'accès aux équipements de la vie courante (cf. définitions) sont les plus longs

et accentuent l'isolement des habitants. Dans les espaces les moins densément peuplés de la région, une personne sur deux réside à plus de 10 minutes des équipements courants (figure 4). Et si l'on ne considère que certains équipements de santé, sportifs ou culturels davantage spécifiques aux seniors, population très présente dans ces territoires, les temps d'accès médians s'allongent encore pour atteindre 16 minutes. C'est également dans ces territoires que les logements vacants et les logements anciens, potentiellement énergivores ou éloignés des besoins de la population, sont les plus présents, caractéristiques peu favorables à l'attractivité résidentielle. ■

Des conditions de vie plutôt favorables

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des régions les moins artificialisées de France métropolitaine et dispose d'un riche patrimoine naturel et architectural. À ce cadre de vie de qualité s'ajoutent des conditions de vie en moyenne plutôt favorables. La région se caractérise en effet par un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale et par une échelle des niveaux de vie plus resserrée, traduisant une situation sociale moins inégalitaire. Près de deux ménages sur trois sont propriétaires de leur résidence principale, situant la région au 4e rang des régions métropolitaines selon ce critère. L'armature urbaine de la région est composée de villes de densité intermédiaire. Les couronnes des villes, qui rassemblent 40 % de la population de la région, sont largement composées de communes de faible densité. C'est ainsi qu'il est possible de résider à la campagne tout en ayant un accès facile à la ville. La région fait également partie des moins exposées au risque de chômage, même si celui-ci progresse nettement ces dernières années en lien avec un climat économique qui reste plus dégradé qu'en moyenne en France. Le poids important de l'industrie et de l'agriculture dans la structure productive régionale contribue également à maintenir un emploi moins polarisé par les grandes villes que dans les régions où les grands centres urbains prédominent.

Définitions

Ville européenne : la définition des « villes (ou « cités ») au niveau européen repose sur une approche essentiellement morphologique liée à la densité de population et à la continuité du bâti. Elle conduit à définir 904 « villes » européennes. Ces « cités » sont définies en suivant plusieurs étapes, reposant sur la présence d'un « centre urbain », c'est-à-dire d'un ensemble contigu de carreaux de 1 km² très densément peuplés (au moins 1 500 habitants au km²) et dont la population atteint au minimum 50 000 habitants. En France, les villes retenues sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) répondant aux critères suivants : au moins une commune de l'EPCI est « urbaine » (la moitié de sa population réside dans un « centre urbain ») et au moins 25 % de la population de l'EPCI réside dans un « centre urbain ». En France, 114 EPCI répondent à ces critères.

Le panier « vie courante » : il comprend 22 équipements ou services, choisis en fonction de leur proximité, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. Il comprend une grande partie des équipements de la gamme dite de proximité hors services à domicile et équipements d'usage non quotidien (agences immobilières...). Pour les mêmes raisons, d'utilité et d'usage, des équipements relevant des gammes intermédiaire et supérieure ont été pris en compte : collèges, stations-services, supermarchés.

Niveau de vie : revenu disponible annuel des ménages, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence suivante : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage.

Grande aire urbaine/petite, moyenne : une aire (grande, moyenne ou petite) est constituée d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine. Un pôle urbain est un ensemble de communes présentant une continuité du bâti et un seuil minimal d'emplois (au moins 10 000 emplois pour le pôle urbain d'une grande aire urbaine, de 5 000 à 10 000 pour une moyenne aire et 1 500 à 5 000 pour une petite aire). Une couronne périurbaine regroupe les communes qui sont sous l'influence économique d'un pôle urbain. Son étendue est déterminée par les déplacements domicile travail des actifs de sorte qu'in fine, au moins 40 % des actifs d'une aire résident et travaillent dans l'aire.

Insee Bourgogne-Franche-Comté

8 rue Louis Garnier
CS 11997
25020 BESANÇON CEDEX

Directeur de la publication :

Patrick Pétour

Rédactrice en chef :

Nellie Rodriguez

Mise en page :

Agence Elixir, Besançon

Crédits photos :

CRT, L. Cheviet

ISSN : En cours

Dépôt légal : avril 2016

© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Bordet-Gaudin R., Mirault A. et al., « Portrait de la Bourgogne-Franche-Comté », *Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté* n° 2, Avril 2016
- Bouriez M., Brion D., « Les liens entre les aires urbaines, leviers de développement dans une région en quête de métropole », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 3, Mars 2016
- « La France et ses territoires », *Insee Références*, Édition 2015, Avril 2015

